

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

PAR

Madame Anne-Claude Hébert-Moreau
directrice générale et greffière-trésorière
de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Mardi, le 14 juin, à 13 h 30

Au centre communautaire situé au 520, chemin Déziel, à Saint-Mathieu-du-Parc.

Les points suivants seront à l'ordre du jour :

1. **Ouverture de l'assemblée**
2. **Constatation de l'avis de convocation**
3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
4. **Abrogation de la résolution 2022-06-113 – Octroi du contrat - aménagement de l'espace public**
5. **Octroi du contrat - aménagement de l'espace public**
6. **Présence à la séance**
7. **Période de questions**
8. **Clôture et levée de l'assemblée**

En vertu de l'article 153 du Code municipal du Québec, dans une séance extraordinaire, on ne peut traiter que les sujets et les affaires mentionnés dans l'avis de convocation, sauf du consentement unanime des membres du conseil, s'ils sont tous présents.

Donné à Saint-Mathieu-du-Parc, ce 8^e jour du mois de juin 2022.



Anne-Claude Hébert-Moreau
Directrice générale et greffière-trésorière